

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MAI 2019 – 19H00

Salle des fêtes – St Martin en Haut

Séance du : 28 mai 2019

Date de convocation : 22 mai 2019

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance : 44

Président : Régis CHAMBE

Secrétaire élu : Jean-Louis CASSE

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Marc BENES (Chatelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Jean Claude PICARD (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Marcel BERNE (Grézieu le Marché), Nicolas MURE, Gilles CHAVEROT (Haute Rivoire), Fabrice BOUCHUT, Jean Michel CALVI (Larajasse), Bruno GOUJET (Longessaigne), François DUMONT (Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET (Montrottier), Jean Marc GOUTAGNY (Pomeys), Guy SAULNIER (Souzy), Daniel FOL (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Christian RIVOIRE (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET, Michel BONNARD, Monique CHARDON (St Martin en Haut), Agnès GRANGE, Bruno THIOLLIER (St Symphorien sur Coise), Gérard VULPAS (Ste Foy l'Argentière), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Jean-Jacques VRAY (Viricelles),

Membres excusés : Catherine LOTTE (Brussieu), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Jérôme BANINO (St Symphorien sur Coise), Hervé MICHEL (Virigneux)

Membres absents : Pascal FICHET (Brullioles), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Sylvie THOUVENIN (St Symphorien sur Coise), Michel GUILLARME (Ste Foy l'Argentière), Bernard CHAZELLES (Villechenève)

TRANSITION ENERGETIQUE

Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le conseil communautaire,

- Considérant l'obligation pour les Communauté de communes de plus de 20 000 habitants d'élaborer un PCAET,
- Vu l'état des lieux et le diagnostic réalisé en la matière,
- Vu le programme d'actions finalisé sur 6 ans et le budget prévisionnel afférent,

- Considérant que les axes stratégiques tendent vers
 - vers la sobriété carbone
 - l'autonomie énergétique, levier de développement territorial
 - la qualité de vie préservée dans un contexte de réchauffement climatique

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

MOBILITE

Approbation de la convention avec AURA-EE dans le cadre du programme CEE PenD-AURA

Le conseil communautaire,

- Vu l'appel à Programme CEE 2018 du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), nommé PenD-AURA+, concernant les mobilités,
- Considérant que dans ce cadre, toutes les actions sont financées à 100% par le biais de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) de 2 obligés : Total Marketing France et C2E Pétrovex Auchan Retail France, respectivement chacun à hauteur de 70% et 30%,
- Vu le projet intitulé « Ruralité et Ecomobilité : offrir un panel de solutions et impulser un véritable changement de comportement »,
- Considérant que cet ensemble d'actions de mobilité, nouvelles sur le territoire ou reconduites avec plus d'ambition, adaptées à nos caractéristiques rurales, est à destination de publics variés (jeunes, actifs, personnes en recherche d'emplois, agents de collectivités, salariés d'entreprises ...) et de différents acteurs du territoire (écoles, ateliers chantiers d'insertion, entreprises, associations...),
- Considérant qu'à cet effet la CCMDL recrute un(e) animateur (trice) en Eco-mobilité pour mettre en œuvre le projet et développer un vaste plan de sensibilisation / promotion de la mobilité durable,
- Vu le budget prévisionnel de 714.300 €, sur 3 ans,
- Vu le projet de convention liant AURA-EE, le MTES, l'ADEME et portant mention des modalités du partenariat et de financement,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention à intervenir avec AURA-EE actant notamment les modalités du partenariat et de financement dans le cadre de l'appel à programme CEE 2018 du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), nommé PenD-AURA+, concernant les mobilités,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer.

INSTITUTION

Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre

Le conseil communautaire,

- Vu la circulaire du Préfet du Rhône en date du 10 avril dernier nous informant que, dans la perspective des élections municipales de 2020, les conseils communautaires doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant celle du scrutin municipal,
- Considérant que les conseils municipaux doivent délibérer de façon concordante à la majorité des 2/3, représentant 50 % de la population ou l'inverse pour une représentativité selon un accord local, et ce avant le 31/08/2019,
- Considérant que pour la CCMDL, c'est un accord local qui a été approuvé pour fixer la composition du Conseil communautaire, conformément à l'article L 5211-6-01 du

CGCT, reposant sur la solidarité des conseils municipaux de St Martin en Haut et de St Symphorien s/Coise qui ont accepté de « laisser chacune 1 siège » pour renforcer la représentativité des 2 communes de Ste Foy l'Argentière et Brussieu,

- Vu les simulations effectuées tenant compte de la population municipale de chacune des 32 communes,

A l'unanimité des membres présents moins une abstention,

APPROUVE la composition du conseil communautaire avec 44 conseillers

communautaires après les élections municipales de 2020 selon l'accord local suivant :

St Martin en Haut :	4 sièges	Meys :	1 siège
St Symphorien sur Coise :	4 sièges	Duerne :	1 siège
St Laurent de Chamousset :	2 sièges	Brulliolles :	1 siège
Larajasse :	2 sièges	Grezieu le Marche :	1 siège
Haute Rivoire :	2 sièges	Souzy :	1 siège
Montrottier :	2 sièges	Coise :	1 siège
Brussieu :	2 sièges	Maringes :	1 siège
Ste Foy l'argentière :	2 sièges	St-Denis sur Coise :	1 siège
Pomeys :	1 siège	St Clément les Places :	1 siège
Aveize :	1 siège	Virigneux :	1 siège
Chevrières :	1 siège	Longessaigne :	1 siège
St Genis l'Argentière :	1 siège	La Chapelle sur Coise :	1 siège
Ste Catherine :	1 siège	Les Halles :	1 siège
Chambost-Longessaigne :	1 siège	Viricelles :	1 siège
Grammond :	1 siège	Montromant :	1 siège
Villechenève :	1 siège	Châtelus :	1 siège

JEUNESSE

Organisation et tarifs des camps estivaux

Le conseil communautaire,

- Vu la proposition tarifaire pour les camps estivaux et les demi-journées sportives organisés par le service Accueil de loisirs,
- Considérant que ces tarifs portent sur des augmentations de :
 - Pour les camps : augmentation de 1,50 € à 2 € par journée suivant le quotient familial
 - Pour les demi-journées sportives : augmentation de 1 € par demi-journée

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la grille tarifaire relative aux camps estivaux et aux demi-journées sportives organisés par le service Accueil de loisirs, comme suit :

	Tarifs journée Camps		Tarifs demi-journée sportives		Supplément nuit en option
	2018	Proposition 2019	2018	Proposition 2019	
< 270	31,50 €	33,00 €	8,00 €	9,00 €	tarif nuit : 20€
271 à 540	33,50 €	35,00 €	9,00 €	10,00 €	
541 à 810	36,50 €	38,00 €	10,00 €	11,00 €	
811 à 1080	40,00 €	42,00 €	11,00 €	12,00 €	
1081 à 1350	41,50 €	43,50 €	12,00 €	13,00 €	
> 1351	43,50 €	45,50 €	13,00 €	14,00 €	

ASSAINISSEMENT

Fixation du montant des indemnités à verser aux propriétaires, exploitants des terrains traversés pour l'installation de canalisations d'assainissement : tarifs pour les terrains à usage agricole et aussi non agricole (pelouse, jardin)

Le conseil communautaire,

- Considérant que la réalisation de certains travaux d'assainissement nécessite de traverser des propriétés privées,
- Vu la proposition d'indemnisation à verser aux propriétaires, exploitants des terrains traversés, soit

Pour les propriétaires :

Indemnité pour servitude permanente : 0,09 €/m²

Pour les exploitants :

Terrain en culture de céréales	0,24 €/m ²
Terrain en culture de maïs	0,22 €/m ²
Terrain en prairie	0,19 €/m ²
Culture de légumes (légumière-1 récolte) :	2,66 €/m ²
Culture de légumes (maraîchage-2 récoltes) :	5,25 €/m ²

A l'unanimité des membres présents moins une voix contre,
APPROUVE les montants d'indemnisation susmentionnés à verser aux propriétaires pour servitude permanente, et aux exploitants des terrains traversés pour perte de récoltes, dans le cadre de travaux d'installation de canalisations d'assainissement.

Intégration des résultats du budget SPANC au sein du budget assainissement

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du 20 novembre 2018 approuvant la dissolution du budget annexe « SPANC » en date du 31 décembre 2018,
- Considérant que cette dissolution implique la reprise des résultats du budget annexe « SPANC au sein du budget annexe « ASSAINISSEMENT »,
- Considérant les résultats 2018 du budget annexe « SPANC »,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'intégration des résultats du budget annexe « SPANC » dans le budget annexe « ASSAINISSEMENT » comme suit :

NOM DU BUDGET ANNEXE	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
ASSAINISSEMENT	Recettes (compte 002) + 70.055,43	Recettes (compte 001) + 3.186,35

CONFIRME que l'excédent de fonctionnement sera reversé au SPANC du SIMA Coise qui assure désormais le service par subdélégation.

STEP Duerne- Acquisition terrains et convention à passer avec la commune

Le conseil communautaire,

- Considérant que toutes les conditions sont réunies pour procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la construction d'un nouvel ouvrage d'épuration pour la commune de Duerne,

- Vu les propositions d'acquisition selon les parcelles concernées, soit :
 - parcelle C242 appartenant à M Vernay pour une superficie de 4 067 m²
 - une partie de la parcelle C618 appartenant à M Nesme soit 12 000 m²
- Considérant que règlement de la compétence assainissement tel que défini préalablement prévoit que les acquisitions de terrains nécessaires aux ouvrages d'épuration soient prises en charge par les communes,
- Considérant que la commune de Duerne s'engage, par convention, à rembourser la communauté de communes de ces dépenses,
- Vu le projet de convention à intervenir avec la commune,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'acquisition des parcelles nécessaires à la construction d'un nouvel ouvrage d'épuration sur la commune de Duerne,

APPROUVE les prix d'acquisition et les modalités de remboursement par la commune de Duerne inscrites dans la convention,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes notariés à intervenir avec les deux propriétaires,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la commune de Duerne.

ECONOMIE

ZA les Plaines- Cession entreprise Colinet

Le conseil communautaire,

- Considérant que toutes les conditions sont réunies pour procéder à la vente du lot n°12 (12 952 m²) à la Sté Bertrand COLINET, via la SCI BC PLAINES,
- Considérant que le prix a été fixé à 45 € HT/m² soit un montant de 578.115 € HT + TVA à la marge de 27.913 €,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession d'une parcelle de 12 952 m² de la ZA Les Plaines à la SCI BC PLAINES, au prix de 45 € HT/m² soit un montant de 578.115 € HT + TVA à la marge de 27.913 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

Le conseil communautaire,

- Vu le tableau des effectifs modifié pour tenir compte des évolutions en matière de personnel, soit :
 - Reclassement pour 2 agents de la crèche. La réglementation a fait évoluer les éducateurs territoriaux vers des grades de catégorie A
 - Agent chargé de la facturation REOM - modification du poste concerné de TC à TNC 28h/35
 - Responsable déchets - modification du poste concerné de TC à TNC 28h/35.
 - Augmentation du temps de travail poste agent d'entretien de 14h/35 à 17h/35,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs pour prendre en compte les modifications susdites.

Frais déplacement - modificatif

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération en date du 28 novembre 2017 approuvant les modalités de prise en charge des remboursements de frais de déplacement, d'hébergement et de restauration en fonction des textes en vigueur en 2017
- Vu le décret et les arrêtés publiés au Journal Officiel du 28 février 2019 modifiant, à compter du 1er mars 2019, certaines modalités de prise en charge par l'employeur des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents publics et les taux d'indemnisation, soit :
 - les taux des indemnités kilométriques à compter du 1^{er} mars 2019 pour les revaloriser de 17 %
 - le taux maximal du remboursement des frais d'hébergement fixé à 60 € est porté à 70€ en France métropolitaine (90 € dans les villes de plus de 200 000 habitants et 110 € à Paris),

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les modifications relatives aux modalités de remboursement des frais kilométriques des agents,

DIT que ces modalités sont applicables à compter du 1^{er} mars 2019, en application du décret publié le 28 février 2019

CULTURE

Tarifs de l'école de musique 2019-2020

Le conseil communautaire,

- Considérant la proposition de révision des tarifs de prestations de l'école de musique communautaire, comme suit :

TARIFS ENFANTS	Tarifs territoire	Tarifs hors territoire
Eveil musical (5 à 7ans)	150 €/an	220 €/an
Formule complète : instrument + cours collectif	370 €/an	460 €/an
Formule complète avec tarif associations musicales	330 €/an	
Atelier chant ou ensemble vocal	200 €/an	
Ensembles musicaux ou cours collectif seul	40 €/an	60 €/an
2ème instrument	180€ /an	220 €/an
Ensemble musicaux ou cours collectif seul 2 ^{ème} semestre	20 €/an	30 €/an
Initiation Batucada	150 €/an	180 €/an
Location instrument 1 ^{ère} année	20 €/an assurance instrument incluse	
Location instrument à partir de 2 ^{ème} année	180 €/an assurance instrument incluse	

TARIFS ADULTES	Tarifs territoire	Tarifs hors territoire
Formule complète : instrument + cours collectif	440 €/an	520 €/an
Formule complète avec tarif associations musicales	390 €/an	
Atelier chant ou ensemble vocal	360 €/an	450 €/an
Ensembles musicaux ou cours collectif seul	40 €/an	60 €/an
2ème instrument	180 €/an	220 €/an
cours collectif seul 2ème semestre	20 €/an	30€/an
Initiation Batucada	180€/an	220€/an

Location instrument 1 ^{ère} année	20€/an assurance instrument incluse
Location instrument à partir de 2 ^{ème} année	180€/an assurance instrument incluse

Sur les formules complètes, enfant et adulte, deux dégressivités sont applicables :

- 10% sur le 2^{ème} élève de la famille
- 15% à partir du 3^{ème} élève de la famille

Les dégressivités s'appliquent par paliers sur les tarifs les plus bas.

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les tarifs susmentionnés applicables aux prestations de l'école de musique communautaire.

AFFAIRES JURIDIQUES/COMMANDE PUBLIQUE

Correctif protocole d'accord transactionnel avec EGDB et la MAAF - Bâtiment Agora - Malfaçons suite travaux

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du 23 octobre 2018 approuvant la proposition amiable de la société EGDB suite aux désagréments connus sur le bâtiment Agora et liés aux installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, réalisées par ladite société,
- Considérant qu'EGDB prendrait à sa charge le montant des travaux de reprise, les frais de maîtrise d'œuvre et les frais d'expertise ainsi que les frais d'avocat soit 65.203,84 € TTC,
- Considérant qu'en contrepartie, la CCMDL devait régler le solde dû au titre du DGD établi le 24 octobre 2017 ainsi que les retenues de garanties soit 35.269,14 € TTC,
- Vu la demande du conseil juridique de la société EGDB d'intégrer dans le protocole d'accord transactionnel, la participation de la MAAF, assureur d'EGDB,
- Vu le nouveau projet de protocole transactionnel pour tenir compte de cette demande sans en changer les montants, objet du règlement amiable,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le nouveau protocole transactionnel à intervenir avec EGDB et la MAAF,
AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

Transport piscine – Année scolaire 2019/2020

Le conseil communautaire,

- Considérant que la Communauté de Communes organise le transport des enfants des écoles maternelles et/ou primaires du territoire vers les piscines Escapad et Hurongues,
- Considérant que le fonctionnement pour ces deux structures n'est pas identique,
- Vu l'accord cadre à bon de commande pour une année lancé comme suit :
 - Lot 01 : Territoire Nord – Transport réalisé les lundis et jeudis
 - Lot 02 : Territoire Nord – Transport réalisé les mardis et vendredis
 - Lot 03 : Territoire Sud – Transport réalisé les lundis et jeudis
 - Lot 04 : Territoire Sud – Transport réalisé les mardis et vendredis
- Vu les réponses des prestataires obtenues dans le cadre de cette consultation,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le conventionnement avec les prestataires suivants comme suit :

- Lot 01 : Maisonneuve – PU 100,00 € / rotation (3 rotations par demi-journée)
PU 176,00 € / rotation (2 rotations par demi-journée)
PU 146,00 € / rotation (1 rotation par demi-journée)
soit un montant estimatif après négociation de 29.904 € HT
- Lot 02 : Maisonneuve - PU 100,00 € / rotation (3 rotations par demi-journée) soit un montant estimatif après négociation de 16.800 € HT
- Lot 03 : Maisonneuve - PU 84,00 € / rotation (3 rotations par demi-journée) soit un montant estimatif après négociation de 28.224 € HT
- Lot 04 : Venet – PU 84,00 € / rotation (3 rotations par jour) soit un montant estimatif après négociation de 28.224 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer les accords cadre à intervenir avec les prestataires sus nommés.

Le Président
Régis CHAMBE

